

## COMPTE RENDU

### **Conseil Municipal du 10.07.2018**

**PRESENTS:** GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE M-Claude, HIRSZOWSKI Isabelle, GUELUY-DEWINNE M-José, CHARTIER J-Marc, MAGNEE Evelyne, EYBERT-BERARD Sylvie, VAN GILS Ivo, CHARLET J-François, LAWRENCE Mark.

**ABSENTS EXCUSES :** MARONGIU Yann (procuration à Florence GAUTHIER), SAFER Laurence (procuration à EYBERT-BERARD Sylvie), DELBARY Thierry (procuration à Denis CROUZEL).

M. CROUZEL Denis a été désigné comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibérations :**

- 1-Convention INSEE « Dématérialisation de l'Etat-civil »
- 2- Décision modificative n°2 « Budget principal » « Arrêté DETR Espace Communal »
- 3- Rapport du CLECT 2018
- 4- Bail Maison Assistance Maternelle (MAM) à l'Espace Communal
- 5- Bail Cabinet Médical

#### **Divers :**

- Devis remplacement chaudière fioul à condensation ou Granulés (Mairie-Ecoles)
- Marché Gourmand du 14.07.2018
- Remerciements bibliothécaires pour déménagement du 25.06.2018
- Compte rendu réunion du Département sur l'Action Sociale

*Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à rajouter une délibération complémentaire ayant pour objet : L'encaissement de la redevance aux réseaux publics.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La séance est ouverte à 9h30**

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 12.06.2018. **Adopté à l'unanimité.**

#### **1- OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE L'ETAT CIVIL PAR INTERNET A L'INSEE.**

L'institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP). De ce fait il convient de signer une convention définissant les modalités et conditions de dématérialisation des échanges entre la commune de PLAZAC et l'INSEE pour la transmission et réception de l'ensemble des données de l'état civil par internet.

Après lecture de ladite convention, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2-OBJET : Budget principal - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

Madame le Maire donne la parole à Mme ROUSSARIE M-Claude. Celle-ci fait part au Conseil Municipal, Madame ROUSSARIE fait part au Conseil Municipal, de la nécessité d'augmenter la section d'exploitation pour un montant de 2 590 €, et d'inscrire à l'opération 201601 la subvention de 54 279 € correspondant à l'arrêté d'attribution de subvention de la DETR des travaux de l'Espace Communal.

**INFORME** que suite à une demande de Madame le Trésorier Principal, la commune est dans l'obligation de faire des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 à l'article 2111 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes au chapitre 041 à l'article 2111 (opération d'ordre au sein de la section) pour un montant global de 30 222.89 €.

Mme le Maire reprend la parole et propose de modifier les comptes budgétaires comme suit :

## EXPLOITATION

### Dépenses:

Art 6068 (Autres Fournitures): + 1 500 €  
Art 60622 (prdts d'entretiens): + 100 €  
Art 61558 (Autres Biens): + 990 €

### Recettes

Art 6419 (013) Prestations: + 2 590 €

## INVESTISSEMENT

### Dépenses :

Art 2313 opération 201601: + 54 279.00 €  
Art 2111 (041) : + 30 222.89 €

### Recettes:

Art 1321 opération 201601: + 54 279.00 €  
Art 2111 (041): + 30 222.89 €

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3- OBJET : RAPPORT DE LA CLECT 2018**

Mme le Maire donne lecture du rapport de 2018 établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), indique que la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 7 juin 2018 pour étudier les transferts des compétences : GEMAPI et Maison de Service au Public.

Après lecture il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **4- OBJET: LOCATION LOCAL 102.96M<sup>2</sup> AU REZ DE JARDIN DE L'ESPACE COMMUNAL- BAIL PROFESSIONNEL MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)**

Madame le Maire dit que le local de 102.96m<sup>2</sup> situé dans l'espace communal, destiné à accueillir la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est terminé et qu'il convient d'établir le bail professionnel.

**PRÉCISE** que la location sera faite au nom de l'association « *Il était une fois* » créée le 10.01.2018 sous le n° W244003541.

**PROPOSE** de louer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à l'association « Il était une fois » représentée par sa Présidente, le local de 102.96m<sup>2</sup> afin d'y exercer l'activité de MAM pour un loyer mensuel de 300 €/ (révisable tous les 3 ans) + 80 € de provisions pour les charges

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **5- OBJET: LOCATION LOCAL 23.36 M<sup>2</sup> AU REZ DE CHAUSSEE DE L'ESPACE COMMUNAL- BAIL PROFESSIONNEL CABINET MEDICAL-**

Madame le Maire dit que le local de 23.36 m<sup>2</sup> situé dans l'espace communal, destiné à accueillir un médecin est terminé et qu'il convient d'établir le bail professionnel.

**PROPOSE** de louer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à Mme LAW YEE Anne Christine le local de 23.36 m<sup>2</sup> afin d'y ouvrir un cabinet de médecin un loyer mensuel de 200 € (révisable tous les 3 ans) + 57 € de provisions pour les charges.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **6- OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Madame le Maire donne la parole à Madame ROUSSARIE M-Claude.

Mme ROUSSARIE,

**INDIQUE** que le taux de revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public communal et départemental par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité s'établit à 1,37%.

**En résumé, pour cette année 2018 :**

- La redevance maximale pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, est de 202.79 € (au lieu de 200.05 € en 2017), le montant de la redevance pour la commune de Plazac est donc de 203 € au titre de l'exercice 2018.

Madame le Maire reprend la parole et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

## **DIVERS :**

### **Intempéries du 04.07.2018 :**

Mme le Maire : suite à l'orage, je remercie tous les bénévoles pour être intervenus sur la commune suite aux dégâts occasionnés par l'orage. Je félicite la solidarité pour le prêt des groupes électrogènes. Merci aux équipes d'ENEDIS.

### **Remplacement chaudières Fioul ou granulés :**

Mme le Maire : dans le cadre des TEPCV les chaudières à granules ne sont pas subventionnées.

M. CROUZEL : J'ai pris contact avec le SDE24 pour qu'il m'indique le montant de l'aide financière pour cet achat. J'ai fait faire des devis à DOMO24 pour une chaudière à fioul, coût : 23 048 € TTC, puis à la SARL CULINE coût : 20 919 € TTC.

Pour ce type de chaudière le SDE24 subventionne à hauteur de 77% et seulement sur la pose et dépose du matériel. Ils ont téléphoné hier et le montant de l'aide serait de : 5 115 € pour une chaudière à Fioul.

J'ai voulu aller plus loin, j'ai demandé un devis pour chaudière à granulés à la SARL CULINE, le coût est de : 35 278 € TTC. Mais pour ce type de matériel, il n'y a pas d'aides financières de la part du SDE.

M. CHARLET : dans quel état est la chaudière ? ce qui est dommage nous avons une chaudière en état de marche.

Mme le Maire : propose qu'on étudie la faisabilité de ces deux projets, en cherchant une aide financière autre que le SDE. Nous en déciderons lors d'un prochain Conseil municipal.

### **Marché gourmand du 14 juillet :**

Mme HIRSZOWSKI : il reste les courses à faire, nous avons une incertitude au niveau du temps, d'où la nécessité de monter les deux chapiteaux, ils seront positionnés en long et au milieu l'orchestre. Tout s'est bien passé avec les Associations, chaque poste est bien réparti et tout le monde participe.

La Boulangerie GAUTHIER offre les petits pains,

Norbert le marchand de vin offre sa commission,

La chambre froide est prêtée gratuitement par Dominique boucher à Rouffignac,

M. BOEBION Président de l'Association Plazac d'Hier et d'Aujourd'hui prête la friteuse.

Mme le Maire : pour l'estrade est-il possible d'utiliser celle que nous avons ?

M. LAWRENCE : je vais regarder, je monte l'estrade avec des éléments récupérés sous la cantine (8 panneaux pour environ 16m2). Pour les projecteurs j'en ai 4 en couleur.

Mme HIRSZOWSKI : pour le montage des chapiteaux c'est validé.

Mme le Maire : pouvons-nous en plus de l'estrade, installer un plancher pour danser ?

M. CHARLET : non, problème de sécurité (chutes).

Mme HIRSZOWSKI : pour la tombola nous avons entre 14 et 15 lots. Donne la liste des commerçants présents à cette soirée.

M. CHARTIER : il y a aussi les gâteaux de l'Association des Loupiots, ils viennent nous aider samedi soir.

Mme le Maire : prenez contact avec Mme LAYANI pour confirmation.

Mme HIRSZOWSKI : je m'en occupe.

### **Bibliothèque :**

Mme le Maire : les bibliothécaires remercient tous les bénévoles présents au déménagement. Je remercie l'entreprise CROUZEL pour le prêt de l'élévateur.

### **Espace Communal :**

M. CHARLET : s'oppose à l'ouverture de l'Agence postale dans l'état actuel de la pièce. Il y a eu erreur de surface au départ (volume occupé par la kitchenette trop important).

Mme HIRSZOWSKI : le coffre où est-t-il placé ?

Mme le Maire : il sera posé à l'endroit prévu initialement, il est strictement interdit de l'ouvrir en présence du public, c'est une faute professionnelle.

Mme HIRSZOWSKI : au début des travaux, nous avons dit avec Florence que ce lieu était trop exigü, mais nous n'avons pas été entendues.

Mme le Maire : j'ai pris la décision de faire déplacer la cloison de séparation avec la cuisine, afin d'agrandir d'environ 1m, ce sera plus fonctionnel. Le coût de ces travaux avoisinera les 5000 €. Toutefois, les travaux se feront en septembre.

La question du positionnement du frigo pour le laboratoire sera étudiée ultérieurement avec les infirmières, (éventuellement dans la salle d'attente).

M. CHARLET : puisqu'on déplace la cloison, il faudrait prévoir un placard de rangement. (Voir avec Stéphanie).

M. CROUZEL : le positionnement du coffre prévu derrière la porte d'entrée a été abandonné, en effet, les dimensions du nouveau coffre permettent de l'installer dans la niche prévue à cet effet.

#### **Demande de subvention Rugby :**

Mme le Maire : fait part de la demande de l'Association du Rugby de Montignac sollicitant une aide financière pouvant les aider à assurer le bon fonctionnement du Club au service des jeunes.

Le conseil municipal : décide d'attribuer une subvention de 100 €, précise que la présente décision sera portée au Conseil de septembre.

Mme HIRSZOWSKI : se posera le problème du partage des vestiaires.

M. CROUZEL : les vestiaires sont à la disposition de toutes activités sportives.

M. LAWRENCE : serait-il possible d'apposer une plaque en hommage à M. LABATUT Olivier Président de l'ASP de Plazac, récemment décédé, pour le remercier de son action.

Mme le Maire : pour l'inscription sur la plaque nous pourrions mettre : « Olivier LABATUT Président de l'ASP de Plazac du ... au ... (le Conseil Oui).

#### **Demande du Public pour la Place du 19 Mars :**

Mr et Mme BONNARD ont donné lecture de leur courrier adressé à Mme le Maire, rappelant les événements ayant eu lieu en Algérie avant et après le 19 mars 1962.

Mme HIRSZOWSKI : je comprends votre douleur, mais notre Maire Honoraire M. DELBARY Robert a participé à cette guerre ainsi que d'autres jeunes, cette place du 19 mars a été baptisée par ces jeunes de l'époque.

Mme BONNARD : explique leur vie pendant cette guerre, et demande qui a choisi cette date. Nous sommes prêts à aller voir Robert DELBARY afin de parler de ces événements.

M. CHARLET : votre témoignage me touche énormément, mais concrètement il me paraît difficile à Mme le Maire de changer la dénomination de cette place. Maintenant, je me mets à la place de ces jeunes de l'époque et de ce fait il faudrait s'entretenir avec eux.

Mme BONNARD : nous allons contacter M. DELBARY Robert.

Mme le Maire : je pense que nous devrions nous réunir avec M. DELBARY Robert et le Président de la FNACA M. LANSADE Yvon, afin d'en discuter autour d'une table, je veux bien faire le médiateur.

S'il n'y a pas d'autres questions, et avant de lever la séance, je remercie Mr et Mme BONNARD ainsi que tous les membres du Conseil.

**La séance est levée à 12h00**